

SICAV PLUS
SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 SEPTEMBRE 2025

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE SUR LES ETATS
FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 SEPTEMBRE 2025

En exécution de notre mandat de commissariat aux comptes et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la Société « SICAV PLUS » pour la période allant du premier Juillet au 30 Septembre 2025, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 64.071.606, un actif net de D : 63.796.972 et un bénéfice de la période de D : 1.823.911.

Nous avons effectué l'examen des états financiers trimestriels ci-joints de la Société « SICAV PLUS » comprenant le bilan au 30 Septembre 2025, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410 « Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité ». Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen analytique est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels ci-joints de la Société « SICAV PLUS » ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société au 30 Septembre 2025, ainsi que de sa performance financière et

de la variation de son actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Paragraphes post Conclusion

- Les emplois en titres émis par « BIAT » représentent à la clôture de la période 14,81% du total des actifs se situant ainsi au-dessus du seuil de 10% fixé par l'article 29 du code des organismes de placement collectif.
- Nous attirons l'attention sur la note 3.3 des états financiers, qui décrit la méthode adoptée par la société « SICAV PLUS » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence de différentes parties prenantes. Ce traitement comptable, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

Tunis, le 27 octobre 2025

Le commissaire aux comptes :

FINOR

Karim DEROUCHE

BILAN ARRETE AU 30 SEPTEMBRE 2025

(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Note	30/09/2025	30/09/2024	31/12/2024
Portefeuille-titres	4	40 111 754	395 026	12 331 140
Actions et droits rattachés		6 293 191	61 446	314 235
Obligations et valeurs assimilées		30 784 631	333 580	10 884 697
Tires des Organismes de Placement Collectif		3 033 932	-	1 132 208
Placements monétaires et disponibilités		23 927 061	240 512	11 118 570
Placements monétaires	5	23 927 061	240 512	11 118 570
Créances d'exploitation	6	32 791	2	85 988
TOTAL ACTIF		64 071 606	635 540	23 535 699
PASSIF				
Opérateurs créditeurs	7	30 942	987	10 817
Autres créditeurs divers	8	243 692	1 175	2 935
TOTAL PASSIF		274 634	2 162	13 753
ACTIF NET				
Capital	9	61 008 046	614 226	22 485 313
Sommes distribuables				
Sommes distribuables de l'exercice en cours		2 788 926	19 152	1 036 633
ACTIF NET		63 796 972	633 378	23 521 946
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		64 071 606	635 540	23 535 699

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars)

	Note	Période du 01/07 au 30/09/2025	Période du 01/01 au 30/09/2025	Période du 01/07 au 30/09/2024	Période du 01/01 au 30/09/2024	Année 2024
Revenus du portefeuille-titres	10	605 988	1 435 372	8 050	15 965	72 132
Revenus des actions		95 186	245 630	2 450	2 453	2 453
Revenus des obligations et valeurs assimilées		510 802	1 189 742	5 600	13 511	69 679
Revenus des placements monétaires	11	314 272	957 236	2 638	7 634	18 083
Revenus des prises en pension	12	126 350	471 602	6 629	6 629	141 824
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		1 046 611	2 864 210	17 317	30 228	232 039
Charges de gestion des placements	13	(91 600)	(250 125)	(3 089)	(6 167)	(21 568)
REVENU NET DES PLACEMENTS		955 011	2 614 085	14 228	24 061	210 471
Autres charges	14	(20 942)	(58 599)	(433)	(876)	(7 593)
Contribution Sociale de Solidarité		(126)	(374)	(350)	(500)	(600)
RESULTAT D'EXPLOITATION		933 942	2 555 112	13 445	22 685	202 278
Régularisation du résultat d'exploitation		165 060	233 814	(4 448)	(3 533)	834 355
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		1 099 002	2 788 926	8 997	19 152	1 036 633
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(165 060)	(233 814)	4 448	3 533	(834 355)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		795 651	1 772 871	4 797	(884)	9 544
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		95 679	510 492	2 981	10 663	10 800
Frais de négociation de titres		(1 362)	(9 747)	-	-	(273)
RESULTAT DE LA PERIODE		1 823 911	4 828 728	21 223	32 464	222 348

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
(Montants exprimés en dinars)

	<i>Période du 01/07 au 30/09/2025</i>	<i>Période du 01/01 au 30/09/2025</i>	<i>Période du 01/07 au 30/09/2024</i>	<i>Période du 01/01 au 30/09/2024</i>
	1 823 911	4 828 728	21 223	32 464
Résultat d'exploitation	933 942	2 555 112	13 445	22 685
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	795 651	1 772 871	4 797	(884)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	95 679	510 492	2 981	10 663
Frais de négociation de titres	(1 362)	(9 747)	-	-
	4 559 556	35 446 298	45 268	34 929
Souscriptions				
- Capital	11 363 382	65 370 413	481 224	1 549 582
- Régularisation des sommes non distribuables	952 124	3 804 767	18 676	57 031
- Régularisation des sommes distribuables	470 095	966 357	9 398	16 508
Rachats				
- Capital	(7 305 907)	(31 899 141)	(430 892)	(1 510 366)
- Régularisation des sommes non distribuables	(615 104)	(2 063 556)	(19 292)	(57 785)
- Régularisation des sommes distribuables	(305 036)	(732 542)	(13 846)	(20 041)
VARIATION DE L'ACTIF NET	6 383 466	40 275 026	66 491	67 393
En début de période	57 413 506	23 521 946	566 887	565 985
En fin de période	63 796 972	63 796 972	633 378	633 378
En début de période	711 473	308 246	7 763	7 924
En fin de période	767 096	767 096	8 492	8 492
VALEUR LIQUIDATIVE	83.167	83.167	74.585	74.585
TAUX DE RENDEMENT	3.06%	8.99%	2.14%	4.42%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

AU 30 SEPTEMBRE 2025

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

SICAV PLUS est une société d'investissement à capital variable de catégorie mixte de type capitalisation, régie par le code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 29 Avril 1993 à l'initiative de Tunisie Leasing et a reçu l'agrément de Monsieur le Ministre des Finances en date du 02 Avril 1993.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, SICAV PLUS bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de la SICAV PLUS est confiée à la société « TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT », le dépositaire étant « AMEN BANK ».

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30 Septembre 2025, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états inclus dans les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 30 Septembre 2025 ou à la date antérieure la plus récente.

Les titres OPCVM sont évalués à leurs valeurs liquidatives au 30 Septembre 2025.

3.3-Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 30 Septembre 2025, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société « SICAV PLUS » figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence de différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres).
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

La société ne dispose pas d'un portefeuille de souche BTA ouverte à l'émission à compter du 1er janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 ».

3.4-Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5-Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3.6-Opérations de pensions livrées

- *Titres mis en Pension*

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan sous une rubrique distincte parmi le portefeuille titres, « Titres mis en pension ».

La dette correspondant à la somme reçue du cessionnaire et devant être restituée à l'issue de la pension est également individualisée et présentée sous une rubrique spécifique au passif du bilan, « Dettes sur opérations de pensions livrées ».

Les mêmes règles d'évaluation des placements et de prise en compte des revenus y afférents développés dans les paragraphes précédents, sont applicables aux titres donnés en pension.

Sont considérés des intérêts, les revenus résultant de la différence entre le prix de rétrocession et le prix de cession au titre des opérations de pensions livrées.

Ainsi, la SICAV procède à la constatation de la charge financière représentant les intérêts courus qui devraient être versés au cessionnaire sous une rubrique distincte de l'état de résultat « Intérêts des mises en pensions ».

- *Titres reçus en Pension*

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires sous la rubrique « Créances sur opérations de pensions livrées ».

Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Revenus des prises en pension ».

Note 4 : Portefeuille- titres

Le solde de ce poste s'élève au 30 Septembre 2025, à D : 40111754.089.2 et se détaille comme suit :

Code ISIN	Désignation titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 30/09/2025	% Actif net
	Actions & droits rattachés		4 617 903	6 293 191	9.86%
TN0007300015	ARTES	29 000	284 610	337 850	0.53%
TN0007670011	DELICE HOLDING	95 882	876 311	1 172 349	1.84%
TN0007620016	MPBS	140 604	705 372	1 148 313	1.80%
TN0005700018	POULINA G H	66 335	990 926	975 323	1.53%
TN0007610017	SAH LILAS	10 500	111 277	131 691	0.21%
TN0006060016	STAR	5 197	866 483	1 210 901	1.90%
TN0002100907	TUNISIE LEASING & FACTORING	31 878	615 065	1 089 909	1.71%
TNQPQXRODTH8	SMART TUNISIE	13 464	167 860	226 855	0.36%
	Tires des Organismes de Placement Collectif		2 921 326	3 033 932	4.76%
TN0002100998	TUNISIE SICAV	8 590	1 100 770	1 112 130	1.74%
	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	250	1 520 510	1 577 827	2.47%
TN3A42G7RE72	FCP SMART TRAKER FUND	262	300 047	343 974	0.54%
	Obligations et valeurs assimilées		29 789 708	30 784 631	48.25%
	Obligations des sociétés		11 127 808	11 377 298	17.83%
TNL8PGUB9C93	AMEN BANK SUB 2023-2 CA TV	490	39 200	42 048	0.07%
TNTUDMZLCA16	ATL 2024-2	20 000	2 000 000	2 112 063	3.31%
TN8DSPQCBC06	ATL 2022-1 CA TF	30	1 608	1 796	0.00%
TN0001300607	BTE 2010 B	600	15 000	15 027	0.02%
TNCYYRNQ4UA6	ENDA TAMWEEL 2024-1 CA TF	400	32 000	32 523	0.05%
TN632S5VO835	ENDA TAMWEEL 2025-1 CA TF	50 000	5 000 000	5 119 605	8.02%
TN0002102150	TLF 2021-1 TF	1 250	25 000	25 889	0.04%
TN0003900263	UIB 2011/1 TR B	500	15 000	15 065	0.02%
	DAAM 2025-1 TF	40 000	4 000 000	4 013 282	6.29%
	Emprunts national		18 570 000	19 304 907	30.26%
TNGCLJS7FYQ7	EMPRUNT NATIONAL T4 2024 CC TF	85 000	8 500 000	9 056 219	14.20%
TNYZO6UGUZ33	EMPRUNT NATIONAL T3 2021 CB TF	700	70 000	71 242	0.11%
TN0008000838	EMPRUNT NATIONAL T1 2021 CAT B	100 000	10 000 000	10 177 447	15.95%
	Bons du Trésor Assimilables		91 900	102 425	0.16%
TN0008000622	BTA 11 MARS 2026 6.3%	100	91 900	102 425	0.16%
	Total		37 328 936	40 111 754	62.87%
	Pourcentage par rapport au total des actifs				62.60%

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 30 Septembre 2025 à D : 23927060.974.14 contre D : 240.512 au 30.09.2024, et se détaille comme suit :

Code ISIN	Désignation titre	Valeur nominale	Coût d'acquisition	Valeur au 30/09/2025	% Actif net
	Dépôt à vue		925 721	932 045	1.46%
	Amen bank pasteur		925 721	932 045	1.46%
	Certificats de dépôt		16 829 993	16 933 707	26.54%
TNHBey2T9BW8	Certificat de dépôt BT au 01/10/2025 au taux de 8,5% pour 30 jours	1 000 000	994 373	1 000 000	1.57%
TN3NW34U45Z6	Certificat de dépôt BT au 08/10/2025 au taux de 8,5% pour 30 jours	500 000	497 187	499 344	0.78%
TNAKESIL3K19	Certificat de dépôt BT au 09/10/2025 au taux de 8,5% pour 30 jours	2 000 000	1 988 746	1 996 999	3.13%
TNHJWCv3ZBQ3	Certificat de dépôt BIAT au 02/10/2025 au taux de 8,5% pour 10 jours	1 000 000	998 116	999 812	1.57%
TNJ88A0ELQH8	Certificat de dépôt BIAT au 03/10/2025 au taux de 8,5% pour 10 jours	500 000	499 058	499 812	0.78%
TN0751LDZUK9	Certificat de dépôt BIAT au 06/10/2025 au taux de 8,5% pour 10 jours	500 000	499 058	499 529	0.78%
TNQBW9Z97BS0	Certificat de dépôt BIAT au 07/10/2025 au taux de 9% pour 70 jours	4 000 000	3 944 963	3 995 283	6.26%
TNWUWUUR6AO1	Certificat de dépôt BIAT au 07/10/2025 au taux de 8,5% pour 20 jours	500 000	498 120	499 436	0.78%
TNK0D9LQMKV3	Certificat de dépôt BIAT au 08/10/2025 au taux de 8,5% pour 20 jours	1 000 000	996 240	998 684	1.57%
TN9N8BSO6OI1	Certificat de dépôt BIAT au 09/10/2025 au taux de 8,5% pour 10 jours	1 000 000	998 116	998 492	1.57%
TNQW0ZTBA3V9	Certificat de dépôt BIAT au 10/10/2025 au taux de 8,5% pour 10 jours	1 000 000	998 116	998 304	1.56%
TN0FO52RWXW9	Certificat de dépôt BH au 04/11/2025 au taux de 9,25% pour 90 jours	1 500 000	1 472 877	1 489 754	2.34%
TNZHBW116JH7	Certificat de dépôt BNA au 15/01/2026 au taux de 9,25% pour 140 jours	1 000 000	972 221	978 968	1.53%
TN2IHKYUBLV4	Certificat de dépôt BNA au 20/01/2026 au taux de 9,25% pour 140 jours	500 000	486 111	488 988	0.77%
TN6TD6RFJFS4	Certificat de dépôt QNB au 21/11/2025 au taux de 8,7% pour 70 jours	1 000 000	986 692	990 304	1.55%
	Créances sur opérations de pensions livrées		6 050 294	6 061 309	9.50%
	Pension livrée BIAT au 17/10/2025 (17 jours) au taux de 8,50%		3 500 048	3 500 874	5.49%
	Pension livrée BIAT au 20/10/2025 (33 jours) au taux de 8,50%		1 500 059	1 505 018	2.36%
	Pension livrée BIAT au 03/11/2025 (76 jours) au taux de 8,50%		350 057	353 611	0.55%
	Pension livrée BIAT au 15/04/2026 (209 jours) au taux de 8,50%		200 001	200 615	0.31%
	Pension livrée BIAT au 15/04/2026 (203 jours) au taux de 8,50%		300 075	300 571	0.47%
	Pension livrée BIAT au 15/04/2026 (208 jours) au taux de 8,50%		200 054	200 621	0.31%
	Total général		23 806 008	23 927 061	37.51%
	Pourcentage par rapport au total des actifs				37.34%

Note 6 : Créances d'exploitation

Le solde de ce poste s'élève au 30 Septembre 2025 à D : 32791.211 contre D : 2 à la même date de l'exercice 2024 et se détaille comme suit :

	<u>30/09/2025</u>	<u>30/09/2024</u>	<u>31/12/2024</u>
Solde des souscriptions et des rachats de la dernière journée	-	-	85 986
Cessions titres à encaisser	32 789	-	-
Autres Créances d'Exploitation	2	2	2
Total	32 791	2	85 988

Note 7 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 30.09.2025 à D : 30941.674 contre D : 987 au 30.09.2024 et se détaille ainsi :

	<u>30/09/2025</u>	<u>30/09/2024</u>	<u>31/12/2024</u>
Gestionnaire	15 471	247	5 409
Distributeur	15 471	740	5 409
Total	30 942	987	10 817

Note 8 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 30.09.2025 à D : 243692.486 contre D : 1175.271 au 30.09.2024, et se détaille ainsi :

	<u>30/09/2025</u>	<u>30/09/2024</u>	<u>31/12/2024</u>
Redevance CMF	5 200	83	1 817
Retenues à la source à payer	3 098	109	396
Solde des souscriptions et des rachats de la dernière journée	234 022	671	-
TCL	997	13	322
Contribution sociale de solidarité	376	299	400
Total	243 692	1 175	2 935

Note 9 : Capital

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 1er janvier au 30 Septembre 2025, se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2024

Montant	22 485 313
Nombre de titres	308 246
Nombre d'actionnaires	694

Souscriptions réalisées

Montant	65 370 413
Nombre de titres émis	896 148
Nombre d'actionnaires nouveaux	189

Rachats effectués

Montant	(31 899 141)
Nombre de titres rachetés	(437 298)
Nombre d'actionnaires sortants	(94)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	1 772 871
Plus (ou moins) values réalisées sur cessions titres	510 492
Régularisation des sommes non distribuables	198 096
Résultats antérieurs incorporés au capital (A)	1 036 633
Régularisation des résultats antérieurs incorporés au capital	1 543 115
Frais de négociation de titres	(9 747)

Capital au 30-09-2025

Montant	61 008 046
Nombre de titres	767 096
Nombre d'actionnaires	789

Note 10 : Revenus du portefeuille-titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent D : 605988.372 , pour la période allant du 01.07 au 30.09.2025, contre D : 8049.554 pour la période allant du 01.07 au 30.09.2024 et se détaillent comme suit :

	du 01/07 au 30/09/2025	du 01/01 au 30/09/2025	du 01/07 au 30/09/2024	du 01/01 au 30/09/2024	Année 2024
<u>Revenus des actions</u>					
-					
- Dividendes	95 186	245 630	2 450	2 453	2 453
<u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u>					
<i>Revenus des obligations</i>					
- Intérêts	160 303	309 236	4 307	6 855	15 421
<i>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</i>					
- Intérêts des BTA et emprunt national	350 499	880 506	1 293	6 656	54 258
TOTAL	605 988	1 435 372	8 050	15 965	72 132

Note 11 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01.07 au 30.09.2025 à D : 314272.361 contre D : D : 2638.481 pour la période allant du 01.07 au 30.09.2024 et présente le montant des intérêts au titre du deuxième trimestre 2024 sur les dépôts et les certificats de dépôt, et se détaille comme suit :

	du 01/07 au 30/09/2025	du 01/01 au 30/09/2025	du 01/07 au 30/09/2024	du 01/01 au 30/09/2024	Année 2024
Intérêts des dépôts à vue	6 300	33 748	386	1 325	2 578
Intérêts des certificats de dépôt	307 972	770 129	-	-	6 843
Intérêts des comptes à terme	-	151 722	-	-	-
Intérêts des BTCT	-	1 638	2 252	6 309	8 662
TOTAL	314 272	957 236	2 638	7 634	18 083

Note 12 : Revenus des prises en pension

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01.07 au 30.09.2025 à D : 126350.043, contre un solde D : 6628.504 pour la période allant du 01.07 au 30.09.2024, et représente le montant des intérêts sur les pensions livrées, et se détaille comme suit :

	du 01/07 au 30/09/2025	du 01/01 au 30/09/2025	du 01/07 au 30/09/2024	du 01/01 au 30/09/2024	Année 2024
Intérêts des pensions livrées	126 350	471 602	6 629	6 629	141 824
TOTAL	126 350	471 602	6 629	6 629	141 824

Note 13 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/07 au 30/09/2025 à D : 91600.072 contre D : 3088.625 pour la même période de l'exercice 2024, et se détaille comme suit :

	du 01/07 au 30/09/2025	du 01/01 au 30/09/2025	du 01/07 au 30/09/2024	du 01/01 au 30/09/2024	Année 2024
Commission de gestion	45 800	125 063	772	1 542	9 086
Commission de distribution	45 800	125 063	2 316	4 625	12 482
TOTAL	91 600	250 125	3 089	6 167	21 568

Note 14 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent pour la période allant du 01/07 au 30/09/2025 à D : 20942.414 contre D : 433 pour la même période de l'exercice 2024, et se détaillent comme suit

	du 01/07 au 30/09/2025	du 01/01 au 30/09/2025	du 01/07 au 30/09/2024	du 01/01 au 30/09/2024	Année 2024
Redevance					
CMF	15 394	42 037	259	518	3 054
TCL	2 728	7 886	44	92	529
Autres	2 820	8 676	130	266	4 010
TOTAL	20 942	58 599	433	876	7 593

Note 15 : Rémunération du gestionnaire, du dépositaire et du distributeur

Rémunération du gestionnaire :

La gestion de la SICAV PLUS est confiée à la Société "TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT ". En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,25% HT l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La gestion administrative et comptable de la société est confiée à TUNISIE VALEURS.

Rémunération du dépositaire :

La société "AMEN BANK", assure les fonctions de dépositaire de fonds et de titres. Sa rémunération est supportée par le gestionnaire.

Rémunération du distributeur :

"TUNISIE VALEURS" est chargée de la réception des souscriptions et des rachats des actions de la société. En contrepartie de ses prestations, elle perçoit à partir du 1er janvier jusqu'au 31 octobre de l'année 2024 une rémunération de 0,75% HT l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

À partir du 1er novembre 2024, et suite à la décision du conseil d'administration réuni en date du 08 octobre 2024, la commission de distribution a été ramenée à 0,25% HT de l'actif net quotidien.